

COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2021 Tenant lieu de compte-rendu

Ouverture de la séance à 18 h 30

Vérification des présences

Présents : Florence LAMBERT, maire ; Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, Adjoint ; Jessica RIBEIRO, Gaëtan DUBOURG, Sébastien BOISSEL, Jacques SOREL, Nathalie GREPIER, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Benoît BIVILLE, Elodie LACOMBE, Ourida GUEZOUL, Laurence RIDIRA, Gianni LEFEBVRE, Jean Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers.

Absents excusés représentés: Irène MARIE représentée David LECLERCQ ; Michel BIENVENU représenté par Sabrina EUSEBE et Christophe PETIT représenté par Laurence RIDIRA.

Le quorum est atteint 20 conseillers sont présents.

Rodolphe RAILLAT est désigné **secrétaire de séance**.

Approbation du procès-verbal tenant lieu de compte rendu du 20 Janvier 2021

Vote : 21 « POUR » et 2 « CONTRE » M. Cobert et Mme Aubin

Madame la maire demande de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une question orale, des remerciements et une information.

M. Cobert demande que les votes « contre » et « abstention » soient nominatifs et motivés.

1 - FINANCES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
--

La rénovation énergétique de l'école primaire rue de la geôle est nécessaire.

Madame la maire indique que la commune a fait réactualiser par l'architecte l'estimation de travaux déjà effectuée dans le mandat précédent. Le projet initial concernait l'ensemble école maternelle et élémentaire rue de la geôle. Au vu des engagements financiers de la commune la réalisation de la totalité des travaux semble impossible.

Elle propose de prévoir une première tranche de travaux qui concernera l'école élémentaire. Une autre tranche concernant l'école maternelle pourra être envisagée quand les moyens de la commune le permettront.

La rénovation comprendra :

- L'isolation extérieure ;
- Le passage de l'éclairage en leds ;
- La création de faux plafonds et plénum pour passage de gainage et implantation de bouches de soufflage et de reprise isolant 300 mm ;
- Modification électrique et travaux induits ;
- Installation d'une ventilation (centrale double flux) + gainage isolé avec caisson basse consommation ;
- Travaux divers de menuiserie liés aux faux plafonds et planchers techniques en comble ;
- Réfection du réseau de chauffage.

Le montant des travaux est estimé à 525 462,87 € HT, soit 630 555,44 € TTC.

Ce bouquet de travaux est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat du Département, de l'Agglomération Seine-Eure et peut être de la Région.

Madame la maire expose qu'elle a préparé une demande de subvention DETR OU DSIL et elle demande d'approuver ce plan de financement pour demander une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les montants de subvention sollicités sont répartis ainsi :

Département (25 %) : 131 365,72€ HT
Etat (50 %) : 262 731,45€ HT
Agglomération (5 %) : 26 273,45€ HT
Commune (20 %) : 105 092,56€ HT

Ces travaux seront possibles seulement si les subventions sont obtenues.

M. Cobert dit que l'étude thermique est uniquement théorique, que le retour sur investissement n'est pas indiqué s'agira t'il de 25 ans ou autre. Il ajoute qu'il est dommage de ne pas pouvoir financièrement inclure l'école maternelle dans le projet.

Mme Aubin demande s'il y a urgence pour faire les travaux aussi vite. En commission des travaux on avait parlé de VMC, baisse des plafonds et leds.

Mme la maire répond qu'il y a urgence pour bénéficier du plan de relance. Elle propose donc un bouquet de travaux plus performant énergétiquement donc mieux subventionné. Elle précise que l'école primaire a prioritairement besoin de cette rénovation comprenant entre autres une VMC absolument nécessaire. Elle ajoute que par principe de réalité la commune ne peut pas s'engager plus financièrement et que l'école maternelle pourra faire l'objet d'une autre tranche de travaux. Elle l'a d'ailleurs déjà dit en présentant le projet. Ce projet sera rediscuté en commission des travaux quand on connaîtra le montant des subventions. La région financera peut-être mais à ce jour il n'y a pas de retour précis de sa part.

M. Dubourg conteste la notion de retour sur investissement dans ce projet. Il rappelle que l'objectif est avant tout de faire des économies d'énergie, de répondre aux normes actuelles et que ces investissements le permettront.

Vote : 22 « POUR la rénovation énergétique de l'école élémentaire » et 1 « ABSTENTION » M. Cobert pour les raisons qu'il a exprimées.

2 - FINANCES : REGIE DE RECETTES : ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES VENTES DE L'OUVRAGE « PITRES DE LA PREHISTOIRE A NOS JOURS »

Madame la maire expose que la commune dispose d'une régie pour les encaissements du restaurant scolaire par exemple, mais comme 5 € sont reçus pour chaque livre « Pîtres de la préhistoire à nos jours » vendu, il faut inclure une nouvelle recette dans les encaissements possibles. Elle demande donc l'autorisation d'inclure cette nouvelle recette dans les encaissements de la régie communale.

Pour information, 1 550 exemplaires ont été commandés pour un montant de 4 557, 44 € HT
Tous les adhérents de l'association « Histoire du Val de Pîtres » en ont reçu un gratuitement.
(A ce jour elle en a offert un exemplaire au maire du Manoir, au maire de Romilly et à l'ancien maire M. Carré)

La régie sera versée dans les recettes de la commune.

Vote : 23 « POUR »

3 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DRAC

Mme la maire expose qu'à l'occasion de la création d'une nouvelle médiathèque ce qui est le cas à Pîtres la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) propose des subventions afin d'aider au renouvellement de fonds. Pour des raisons financières il existe des secteurs qui ont souvent été laissé de côté lors des achats des années précédentes : Documentaires adultes et enfants, bandes dessinées, romans jeunes et enfants.

Les bibliothécaires souhaitent donc demander une subvention.

Le principe de la DRAC est le suivant : si le projet présenté est retenu elle propose un financement de 50%. Mme la maire propose donc de prévoir au budget la somme de 6 000€. Si le projet est retenu le coût pour la commune sera de 3 000€ Cette somme de 6 000 € s'ajoutera à la dotation annuelle habituelle de 5 000€. Mme Aubin demande s'il faudra acheter du mobilier. Mme la maire répond que ce sera l'occasion d'un autre dossier en 2022 sans doute.

Vote : 23 « POUR »

**QUESTION ORALE : Question de Mme Aubin et de M. Cobert :
Quelle est la position de la majorité actuelle sur le projet du contournement est de Rouen ou autoroute A133-A134 ? Est-il contre le barreau eurois du contournement est (et le viaduc prévu au-dessus des villages voisins) ou contre l'ensemble du projet d'A133-A134 ?**

Madame la maire répond :

J'ai participé comme maire de Pîtres à la manifestation contre le contournement EST de Rouen à Léry j'étais accompagnée de Monsieur Raillat adjoint et de messieurs Biville et Bienvenu conseillers municipaux. Nous représentons la majorité actuelle. Je n'ai d'ailleurs vu aucun autre groupe du conseil municipal représenté à cette manifestation qui a eu un large écho dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

La commune de PITRES est membre de l'association « ACCES » qui regroupe toutes les communes hostiles à l'ensemble de ce projet.

Alors oui, la majorité actuelle est contre le contournement Est et contre le barreau eurois qui défigurera tous les villages des environs, qui contribuera à l'artificialisation des sols, détruira une partie de la forêt de Bord et nuira à la qualité de vie des habitants de la région.

Mais comme vous le savez sans doute la métropole de Rouen vient de voter contre ce projet.

Remerciements

Christine Pouteau remercie le conseil municipal et les membres du CCAS pour les fleurs adressées lors de l'inhumation de sa mère.

Information

La fiscalisation de la participation communale pour le SIEM (Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique) a été voté par le syndicat. La commune dispose d'un délai de réflexion pour se prononcer. Cette fiscalisation a été évoquée en commission des finances. Une note vous donnant toutes précisions possibles sera adressée aux conseillers municipaux avant le vote lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 04.